



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Adoptée : C.E. 28-01-2013

NOTE

Modification aux horaires et aux activités : le Club de soccer Les Cosmos de Granby se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, nombre de cours et le prix) si le nombre de participants ou de bénévoles s'avérait insuffisant ou si un événement fortuit survenait.

CAMP DE PERFECTIONNEMENT ET DE SÉLECTION

Il n'y aura aucun remboursement après la deuxième séance d'entraînement.

SAISON ESTIVALE

Annulation de l'activité par le Club de soccer Les Cosmos de Granby :

- 🏠 remboursement intégral si l'activité est annulée avant le début de la saison.

Annulation par le participant :

- 🏠 avant le 15 avril, des frais administratifs de 15% seront retenus;
- 🏠 entre le 15 avril et le 15 mai, des frais de 25% seront retenus;
- 🏠 entre le 16 mai et le 15 juin, des frais de 50% seront retenus;
- 🏠 après le 15 juin, il n'y aura aucun remboursement.

REMBOURSEMENT POUR RAISON MÉDICALE

Si le participant n'est plus en mesure de pratiquer l'activité de façon définitive (preuve médicale exigée), des frais d'administration de 50\$ seront applicables et un remboursement sera effectué au prorata de la saison écoulée.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Faire parvenir une demande écrite par courriel à coordonnateur@cosmosgranby.com et fournir une copie du papier médical s'il y a lieu. La date de réception du courriel sera considérée comme la date officielle de la demande. Aucune demande par téléphone ne sera acceptée.